

<p style="text-align: center;">SERVICE INFIRMERIE NOTE D'INFORMATION</p>
--

Il est à noter que l'infirmière scolaire a, avant tout dans le collège, un rôle de prévention et d'éducation à la santé.

➤ **HORAIRES INFIRMERIE** : présence de Mme Dion au collège

mardi et vendredi de 8 h 00 à 17 h 00

Les élèves peuvent être accueillis à l'infirmerie pour :

- les problèmes de santé
- les aménagements individualisés
- les accidents ou incidents physiques survenus dans l'établissement
- les difficultés relationnelles, personnelles, familiales....

L'infirmière intervient pour des actions de prévention dans les classes.

Elle travaille en relation avec le personnel de l'établissement et peut contacter si nécessaire, les services médicaux extérieurs.

➤ **TRAITEMENTS MEDICAUX** :

L'infirmière est habilitée à donner quelques médicaments de base, ponctuellement.

En cas de maladie occasionnelle ou maladie chronique, elle est autorisée à donner le traitement sur prescription médicale (médicaments et ordonnance fournis par la famille).

Dans l'éventualité de maladie chronique ou d'allergies, il est conseillé d'en informer l'infirmière afin de renouveler ou de mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour l'année à venir.

➤ **RELATION AVEC LES FAMILLES** :

L'infirmière se tient à la disposition des familles pour toutes questions relatives à la santé de leur enfant. Elle peut être amenée à contacter les parents en cas de problème de santé ou accident survenu dans la journée et, selon la situation, venir le chercher au collège.

En cas de problème grave, elle sera amenée à contacter les services d'urgence.

SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES
NOTE D'INFORMATION

➤ **L'ASSISTANTE SOCIALE SCOLAIRE :**

- A un rôle d'information, de conseil, d'aide et de suivi auprès des élèves et de leur famille.
- Travaille dans le cadre d'une prise en charge individuelle (entretiens, visites à domicile...) et /ou collective des élèves dans le respect du secret professionnel.

➤ **SES MISSIONS :**

- Participer au suivi et à l'accompagnement des élèves qui doivent bénéficier d'une éducation spécialisée ainsi que des élèves en difficultés scolaires (aide à l'intégration, échec scolaire), sociales (santé, handicaps, hébergement...) personnelles et familiales (problèmes relationnels, conflits...), financières (aides dans le cadre du Fonds social).
- Participer à l'orientation et l'insertion des jeunes.
- Traiter l'absentéisme scolaire, en aidant à la construction du projet personnel de l'élève.
- Participer à l'éducation à la vie et à la responsabilité.
- Participer à la prévention des conduites à risques : tentatives de suicide, fugues, absentéisme, infractions à la loi, consommation de substances psychoactives...
- Participer à la protection des mineurs en danger ou susceptibles de l'être, maltraités ou victimes d'abus sexuels.
- Accompagner et soutenir les parents dans leur fonction parentale.

L'Assistante Sociale est à votre disposition le lundi et le vendredi.

Néanmoins, il est préférable de prendre RDV par téléphone avant de vous présenter au **04 75 07 20 80**.

Son bureau se trouve à côté de celui de l'infirmerie.